

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22/04/2015

:

Version: 0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom : G4 Grès cérame préparation N°1

Forme du produit : Mélange

Code du produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Poudre de polissage des carreaux grès cérame

Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sté TEN
28, Rue Pierre Brossolette
93160 NOISY LE GRAND - France
T 01.43.03.35.59
ten212@aol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

Version: 0.0

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: hexafluorosilicate de magnésium
Mentions de danger (CLP)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion
Conseils de prudence (CLP)	: P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin P330 - Rincer la bouche P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	: En cas de contact avec les yeux : Irritation, surtout en cas de contact prolongé. En cas de contact avec la peau : irritation, surtout en cas de contact prolongé. En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
---	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Aluminium oxyde	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6	< 95	Non classé
hexafluorosilicate de magnésium	(n° CAS) 16949-65-8 (Numéro CE) 241-022-2 (Numéro index) 009-018-00-3	< 10	T; R25

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hexafluorosilicate de magnésium	(n° CAS) 16949-65-8 (Numéro CE) 241-022-2 (Numéro index) 009-018-00-3	(1 ≤ C < 10) Xn;R22 (C ≥ 10) T;R25

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aluminium oxyde	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6	< 95	Non classé
hexafluorosilicate de magnésium	(n° CAS) 16949-65-8 (Numéro CE) 241-022-2 (Numéro index) 009-018-00-3	< 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301

Textes des phrases R et H: voir section 16

Autres informations : Pour plus de détails : Consulter la fiche de spécification.

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

:

Version: 0.0

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais, la mettre au chaud et au repos. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes chroniques	: Voir Sous Rubriques 2.1/2.3.
----------------------	--------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2.
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau en jet bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie	: La décomposition thermique génère : Gaz toxiques. - Tétrafluorure de silicium (SiF4). - Fluorure de magnésium (MgF2).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée. Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection personnelle : voir rubrique 8.
Procédures d'urgence	: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les poussières.

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

Version: 0.0

Pour les secouristes

Equipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni vers les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement; les méthodes de confinement suivantes sont envisageables :
- Afin de limiter la production de poussière ou de vapeur : recouvrir le produit avec de la semoule absorbante (inerte, non inflammable et non combustible).
- En cas d'épandages importants : mise en place d'une enceinte de protection, couverture des égouts.
Recueillir le mélange absorbant/produit et le placer dans des emballages compatibles en vue de l'élimination conformément aux réglementations en vigueur.
En cas d'épandage important prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
Le mélange absorbant/produit doit être manipulé avec les mêmes précautions que le produit lui-même.

Procédés de nettoyage : Pour le nettoyage : Laver la zone contaminée en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel. Durant les opérations de nettoyage, continuer à observer les précautions de manipulation.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une ventilation appropriée.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène : Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.(voir rubrique 8).

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : - Conditions de stockage permettant d'assurer la sécurité : Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé. Éviter les températures extrêmes (Chaleur et Froid).
- Pour plus de détails sur les conditions de stockage permettant d'assurer la qualité : Consulter la fiche de spécification.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée / information disponible.

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

Version: 0.0

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aluminium oxyde (1344-28-1)		
France	Nom local	Aluminium (trioxyde de di-)
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³

hexafluorosilicate de magnésium (16949-65-8)	
France	Information communiquée par le fournisseur : Hexafluorosilicate de magnésium : Valeur limite d'exposition TLV(ACGIH) : 2.5 mg (F) / m3 Hexafluorosilicate de magnésium : TLV-STEL : 5 mg (F) / m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
Protection des mains	: Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).
Protection oculaire	: Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
Protection de la peau et du corps	: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz/poussières type A/B/P3. (conforme à la norme EN 141 et EN143).
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après travail avec le produit.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanche.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

:

Version: 0.0

pH	: 4 (mouillé)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ≈ 1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

Version: 0.0

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérise pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. Conditions à éviter

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : A notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

. La décomposition thermique génère : Gaz toxiques.

- Tétrafluorure de silicium (SiF₄).

- Fluorure de magnésium (MgF₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.
1052 mg/kg < ATE oral <= 2000 mg/kg

hexafluorosilicate de magnésium (16949-65-8)	
DL50 orale rat	200 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
pH: 4 (mouillé)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
pH: 4 (mouillé)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Cancérogénicité : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

:

Version: 0.0

Toxicité pour la reproduction	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Danger par aspiration	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau : irritation, surtout en cas de contact prolongé.
Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux : irritation.
Inhalation	: En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

:

Version: 0.0

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ils doivent être éliminés conformément aux dispositions locales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : Non applicable

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

:

Version: 0.0

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

G4 Grès cérame finition N°2 - hexafluorosilicate de magnésium

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion

Fiche de données de sécurité

G4 Grès cérame préparation N°1

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 09/04/2015

:

Version: 0.0

R25	Toxique en cas d'ingestion
T	Toxique
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit